

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 Juillet 2020

89X20

REMBOURSEMENT **PAIEMENT TRIMESTRE AVRIL-JUIN 2020** **ÉLÈVES DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET D'ART** **DRAMATIQUE** **CRISE SANITAIRE COVID-19**

Par délibération 65X18 du 26 avril 2018, le Conseil Municipal a fixé les tarifs de l'école municipale de musique et d'art dramatique.

Il est précisé que le règlement s'effectue par trimestre.

Par arrêté du Maire AG05x02, en raison de la crise sanitaire Covid-19, les activités à caractère culturel, sportif et de loisirs ayant lieu dans des bâtiments municipaux sont suspendues depuis le 16 mars 2020.

Ainsi, l'établissement est fermé aux élèves depuis le 16 mars 2020.

Depuis, les professeurs de l'école assurent un enseignement à distance qui est suivi par plus de 80 % des élèves.

Il est proposé au Conseil municipal de rembourser les élèves de l'école municipale de musique et d'art dramatique du paiement du dernier trimestre de l'année scolaire 2019/2020 qui avaient réglé cette cotisation. (voir annexe)

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé

- DÉCIDE de rembourser les sommes versées

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 35

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 20 Juillet 2020
LE MAIRE DES PENNES MIRABEAU

Michel AMIEL

Annexe
Élèves École Municipale de musique et d'art dramatique

NOMS	MONTANT A REMBOURSER
BAILET Serge	113,00 €
CONTE Julien	90,00 €
CLEMENT Léna et Carla	173,00 €
FABIANELLI Michel	130,00 €
GOMEZ Farel et Kayla	173,00 €